

C O M M U N I Q U É

EMBARGO : Lundi le 25 mai 1992, 19h00

La Ville de Québec propose trois principes directeurs pour l'aménagement de la zone portuaire

Québec, le 25 mai 1992 – Dans le cadre de la révision en cours du plan directeur des quartiers du Vieux-Québec/Basse-Ville et du Cap-Blanc, la vice-présidente du Comité exécutif, Mme Winnie Frohn, a présenté ce soir devant le Conseil municipal les orientations d'aménagement proposées par la Ville pour la zone portuaire comprise entre la tête du Bassin Louise et le Quai Brown.

Responsable des dossiers d'aménagement au sein du Comité exécutif, Mme Frohn a d'abord tenu à souligner les conditions du difficile exercice de révision du plan directeur entrepris par la Ville. En effet, en plus des contraintes habituelles reliées à la circulation automobile au centre-ville, de même qu'à la sécurité et au confort des piétons, la Ville doit relever deux défis face à l'aménagement du Vieux-Port, et ce en tenant compte de ses limites budgétaires et réglementaires:

- le premier défi consiste à **rechercher le fragile équilibre dans la mise en valeur d'un site exceptionnel de par son voisinage avec l'arrondissement historique et avec le fleuve**, site dont l'aménagement est très complexe, notamment en ce qui a trait à la circulation automobile; cette zone en forme d'entonnoir est en effet particulièrement congestionnée en raison de la convergence du trafic provenant principalement des boulevards Charest et Champlain, du tunnel Samson et de la côte de la Montagne;
- le second défi consiste, malgré le désir communément ressenti de réparer certaines erreurs d'aménagement commises à la Pointe-à-Carcy dans l'euphorie de Québec 84, à **composer avec les contraintes budgétaires du gouvernement fédéral et de la Société du Port de Québec**, qui sont propriétaires de la quasi-totalité des terrains et bâtiments de la zone portuaire.

Trois principes directeurs

La vice-présidente du Comité exécutif a ensuite indiqué les trois principes directeurs ayant présidé aux choix de la Ville pour la zone portuaire, choix qui ont fait l'objet de discussions avec les autorités fédérales et portuaires:

- conformément à l'esprit du rapport Boulet et en vue de renforcer le caractère public du Vieux-Port, améliorer l'équilibre (superficie et interrelations) entre les surfaces construites et les aires non construites vouées à la promenade et à la détente;
- conformément à la position défendue en mai 1989 par le Rassemblement populaire (RP) devant la Commission Boulet¹, renforcer l'achalandage en dehors de la haute saison touristique, autant dans le Vieux-Port que pour les commerces du quartier historique le ceinturant (Petit-Champlain, rues Saint-Pierre et Saint-Paul);
- conformément à la position présentée par le Rassemblement populaire devant la Commission Boulet, utiliser de manière optimale les édifices et équipements existants, « en les réservant à des fonctions récréo-touristiques et culturelles »², lesquelles sont compatibles avec la triple réalité du Vieux-Port définie dans le rapport Boulet, à savoir: « port maritime, promenade publique et site historique »³.

Un espace vert à la tête du bassin Louise

Concrètement, ces trois principes directeurs amènent la Ville à confirmer les usages récréatifs actuels sur les abords nord-ouest du Bassin Louise. En raison du point de vue exceptionnel qu'elle offre sur la marina et sur la falaise, la tête du bassin Louise est quant à elle réservée, conformément au zonage actuel, à la fonction d'espace vert. Toutefois, la Ville y accepterait, **pour une période temporaire**, l'aménagement d'espaces de stationnement, dans l'éventualité où il n'y aurait vraiment aucune autre solution à l'occasion du chantier du Parc de l'Artillerie et/ou de l'aménagement de la Place René-Lévesque. Quant à la possibilité d'y construire un ou des édifices à vocation institutionnelle, évoquée dans la proposition soumise à la consultation en décembre 1990 dans le cadre du plan d'action sur le quartier Saint-Roch, elle n'apparaît pas opportune pour la Ville.

Le long de la rue Saint-André, en bordure du bassin Louise

La Ville confirme bien entendu l'usage en vigueur au Marché du Vieux-Port, de même qu'au Centre d'interprétation du Port de Québec. Quant à l'ancien site des silos à ciment, silos démolis l'an dernier par la Ville afin de dégager l'intéressante perspective visuelle sur la marina, un parc floral est prévu sur ce terrain appartenant à la Ville.

¹ Rassemblement populaire, Vieux-Port: prendre le leadership en vue de sauvegarder le caractère public d'un site exceptionnel, 25 mai 1989, pp. 4 et 6.

² Idem, pp. 6 et 9.

³ Rapport du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy, septembre 1989, p. 54.

Pour ce qui est du terrain vacant situé entre le Centre d'interprétation du Port et l'édifice Gauvreau-Beaudry, la Ville s'en tient au zonage actuel, lequel permet la construction d'un édifice affichant un gabarit s'intégrant à la trame urbaine et où l'usage "cinéma" est permis. Lieu destiné à la Maison de l'image (IMAX), cette implantation contribuera à renforcer l'achalandage du site en dehors de la haute saison touristique.

Soucieuse de favoriser la venue de nouveaux ménages dans le Vieux-Québec/Basse-Ville, la Ville maintient par ailleurs la vocation principalement résidentielle de l'édifice Gauvreau-Beaudry. On sait que le Conseil municipal a récemment autorisé la SOMHADEC à éventuellement devenir partenaire du recyclage de cet édifice qui pourrait comprendre jusqu'à 100 logements.

La Pointe-à-Carcy : plus de verdure et fréquentée à l'année

Tel que convenu antérieurement avec les autorités fédérales, la Ville consacre les usages et gabarits nécessaires à la réalisation du projet d'école navale. Ce projet, évalué à quelque 35 M \$ et comportant des retombées annuelles de 13 M \$, comprend le recyclage du hangar des Boutiques et la construction des quartiers de l'école navale sur la rue Dalhousie, en face du Gauvreau-Beaudry. Directement reliée à la fonction portuaire, la présence de l'école navale aura d'importantes retombées économiques pour le secteur. Soulignons que la Ville et le gouvernement fédéral s'entendent pour maintenir le plein accès du public à la promenade située entre le Bassin Louise et le hangar des Boutiques.

Par ailleurs, la proposition de la Ville tient compte de l'heureuse décision du gouvernement fédéral de démolir l'édifice du Havre et d'y aménager un vaste espace vert. Après celui des silos à ciment, il s'agira donc du **second site construit à être transformé en espace vert dans le Vieux-Port.**

Conformément à la position préconisée dès mai 1989 par le Rassemblement populaire devant la Commission Boulet, la Ville se prononce en faveur du recyclage du hangar du Grand-Marché, afin d'y recevoir un centre d'accueil destiné aux croisiéristes⁴, le Muséum des sciences naturelles, de même que des services d'utilité publique. Conforme aux usages permis en vertu du zonage actuel, ce dernier projet, évalué à 6 M \$ et entièrement financé par le secteur privé, devra toutefois faire la preuve de l'importance de son volet « interprétation du fleuve Saint-Laurent ». À la suggestion du promoteur de cet équipement éducatif qui ne manquera pas d'attirer notamment la clientèle scolaire, un comité de suivi, composé de représentants du milieu et de la ville, sera bientôt formé afin d'accompagner l'élaboration finale du concept de musée.

La proposition de la Ville inclut enfin les aménagements paysagers prévus par le gouvernement fédéral et destinés à rehausser la qualité visuelle du terrain de stationnement situé entre le hangar du Grand-Marché et les édifices longeant le côté sud de la rue Dalhousie.

Stationnement en face du Musée de la civilisation

La Ville préconise que l'immense terrain de stationnement en face du Musée de la Civilisation fasse place à un espace vert au-dessous duquel serait aménagé un stationnement souterrain.

⁴ Les coûts de cet investissement public ne sont pas disponibles pour le moment.

Quai Brown (Cap-Blanc)

La Ville et le Port de Québec s'entendent pour exclure la construction résidentielle et privilégier la fonction récréative sur la bande comprise entre le boulevard Champlain et le fleuve, et ce en incluant le Quai Brown où il est possible que de nouvelles installations portuaires voient éventuellement le jour.

Un Vieux-Port plus vert, plus ouvert et renforcé dans son caractère de lieu public fréquenté à l'année.

Mme Frohn a conclu en notant que la réalisation des mesures proposées par la Ville donnera à la population de la région :

- **un Vieux-Port plus vert**, avec un parc floral le long du Bassin Louise, de même qu'un nouvel espace vert en lieu et place de l'édifice du Havre, des aménagements paysagers ailleurs sur la Pointe-à-Carcy, notamment sur le terrain de stationnement situé derrière les immeubles longeant le côté sud de la rue Dalhousie;
- **un Vieux-Port renforcé dans son caractère de lieu public fréquenté à l'année**, avec l'implantation du Muséum des sciences naturelles et de la Maison de l'image, le recyclage de l'édifice Gauvreau-Beaudry et la construction des quartiers de l'école navale qui fonctionnera douze mois par année;
- **un Vieux-Port mieux intégré à son environnement portuaire et au quartier qui l'entoure**, avec l'implantation d'un centre d'accueil des croisiéristes dans le hangar du Grand-Marché, avec la constitution d'un réseau d'équipements culturels de nature à assurer la viabilité des commerces du Vieux-Québec en dehors de la haute saison touristique et avec l'arrivée de nouveaux résidents et résidentes dans ce quartier qui en a grandement besoin;
- **un Vieux-Port offrant des percées visuelles améliorées :**
 - **sur la marina et sur la falaise** avec la démolition des deux silos à ciment;
 - **sur la falaise et sur le fleuve**, avec la démolition de l'édifice du Havre, des passerelles et tubulures (dégagement du magnifique édifice des Douanes) et avec l'enfouissement de l'immense stationnement souterrain en face du Musée de la Civilisation.

Ces propositions s'intégreront d'ici l'automne à la mise en place d'une navette et à l'élaboration d'un nouveau plan directeur pour l'ensemble du Vieux-Québec/Basse-Ville et du Cap Blanc. Le mandat de la firme PLURAM, chargée par la Ville de coordonner cet exercice et dont l'engagement fera l'objet d'une décision au Conseil municipal de ce soir, est décrit au document annexe 1 joint au présent communiqué.

Signalons que la Société du Port de Québec, qui est à réviser son propre plan d'aménagement et de développement, s'est engagé la semaine dernière à travailler en concertation avec la Ville en vue d'arriver à une approche intégrée de la mise en valeur des rives du fleuve et du Bassin Louise.